



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 24  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 29  
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 mars 2019

**Présents :** Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Catherine MAIGNAN (depuis 20h18), François LENHARD, Michèle LUCAS, Jean-Louis TOURET, Nadège FONTAINE, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN.

**Absents excusés :**

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Évelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,  
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,  
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,  
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Daniel HOAREAU.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h52

Secrétaire : Magalie PIAT

### SPORTS

#### DL.19.032 - Convention de subvention avec les associations CMPJM Ingré Basket, Football Club Municipal Ingré, Société Musicale d'Ingré et le Comité d'Entraide

**Hélène LORME expose :**

En vertu de la loi N°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application N°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, lorsqu'une collectivité attribue une subvention égale ou supérieure à 23 000 € par an, elle doit conclure avec l'association qui en bénéficie une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention.

Le CMPJM Ingré Basket, le Football Club Municipal Ingré, la Société Musicale d'Ingré et le Comité d'Entraide sont concernés par ces dispositions.

Le CMPJM Basket et le FCMI bénéficient en supplément d'une subvention d'aide aux transports des équipes évoluant en championnat régional.

L'aide aux transports est versée pour partie en juin et pour partie en décembre, sur présentation de factures des déplacements selon le calendrier officiel des championnats.

Après présentation en commissions « Finances – Ressources Humaines » du 11 mars 2019 et « Culture et Sports » du 12 mars 2019, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les pièces afférentes à l'attribution des subventions suivantes :

Détail des subventions		
Libellés	Subventions de fonctionnement	Aide au transport
CMPJM Ingré Basket	18 630 €	8 740 €
Football Club Municipal d'Ingré	32 400 €	12 000 €
Société musicale d'Ingré	19 710 €	0 €
Comité d'Entraide	52 020 €	0 €

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le **0 2 AVR. 2019**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **0 2 AVR. 2019**

Publication le : **0 2 AVR. 2019**

Notification le : **0 2 AVR. 2019**



Le Maire

Christian DUMAS

**Acte à classer**

DL-19-032

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2019-04-02T15-47-35.00 ( MI216114150 )

## Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20190326-DL-19-032-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Convention de subvention avec les associations  
Ingré Basket, Football club municipal d'Ingré, société  
musicale d'Ingré et le Comité d'Entraide

Date de décision : 26/03/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.3. Subventions aux associations.Acte : DL.19.032-SPORT-convention  
subvention avec associations  
CMPJM Ingré basket - football club  
municipal ingré - société musicale  
d'ingré - comité d'entraide.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :

basket.PDF

Type PJ : 31\_DP - Documents pré-contractuels

ce.PDF

Type PJ : 31\_DP - Documents pré-contractuels

foot.PDF

Type PJ : 31\_DP - Documents pré-contractuels

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/04/19 à 15:47

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 02/04/19 à 15:47

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 02/04/19 à 15:54

